



COMMUNE DE GONNEHEM

DÉCISION N°2023/020

PORTANT CONCLUSION DE CONVENTIONS DE PRÊT GRATUIT AVEC LE SERVICE ANIMATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Maire de la commune de Gonnehem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22-4 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-34 / 2020-01-07-17^{ème} en date du 1^{er} juillet 2020 donnant délégation au Maire à prendre certaines décisions courantes et signer certains actes de gestion quotidienne en leur nom, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la proposition faite par la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais de conventionner pour mettre en place des prêts gratuits des expositions « Les mots en couleurs », « Zoo Logique » et « Plumes et Cie » ;

Considérant la volonté de la commune d'établir les modalités techniques, juridiques et financières relatives aux prêts de ces trois expositions et à leurs exploitations à la Médiathèque Le Thotem ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'instaurer trois conventions de prêt gratuit avec le service animation de la direction des affaires culturelles et de la lecture publique du département du Pas-de-Calais qui ont pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières relatives aux prêts des expositions « Les mots en couleurs », « Zoo Logique » et « Plumes et Cie », et à leurs exploitations à la Médiathèque Le Thotem.

Article 2 : de s'engager mutuellement à travers la signature de conventions sur les points relatifs aux durées des prêts, au lieu d'exposition, aux transports, à l'installation des matériels, aux dégradations / pertes, aux assurances, à la publicité et aux modalités de contrôle.

Article 3 : de conventionner avec effet à compter de la date de signature par les parties pour la durée des emprunts des expositions qui sont :

- Pour l'exposition « Les mots en couleurs » du 5 octobre au 30 novembre 2023,
- Pour l'exposition « Zoo Logique » du 7 mars au 25 avril 2024,
- Pour l'exposition « Plumes et Cie » du 25 avril au 30 mai 2024.

Article 4 : s'engager à contracter l'assurance nécessaire à la protection des expositions sus-dénommées durant leurs transports et leurs présences à la Médiathèque Le Thotem pour des valeurs d'assurance qui sont respectivement de 3 300 euros, 1 000 euros et 6 500 euros.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Gonnehem, Monsieur le Receveur Municipal de Lillers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

Fait à Gonnehem, le 15 septembre 2023

Le Maire

Bernard DELELIS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 15 septembre 2023

et de la publication le 15 septembre 2023